

# Droits d'auteur, rémunération, déclarations sociale et fiscale : on vous dit tout !

**Journée professionnelle** Jeudi 16 avril 2020 - 9h30/16h30  
Centre Diocésain de Besançon - 20 rue Megevand\* Salle C2 - Jeanne Antide Thouret

La mise en place des réformes dans le domaine fiscal et social le 1<sup>er</sup> janvier 2019 a profondément bouleversé les pratiques. Cette journée d'information dédiée aux auteurs et aux diffuseurs, organisée par l'Agence Livre & Lecture Bourgogne-Franche-Comté en partenariat avec la Société des Gens de Lettres, a pour objectif de faire un point et de répondre aux interrogations soulevées par ces réformes.

## Intervenants

François Nacfer, responsable formation et Ambre Morvan, juriste (Société des Gens de Lettres)

## Publics visés

**Matin** : auteurs et diffuseurs (éditeurs, organisateurs de manifestations littéraires, libraires)

**Après-midi** : auteurs

## Programme

### 9h30/12h30 • Auteurs, et si on vous payait ?

#### Matinée ouverte aux diffuseurs et auteurs

- La rémunération des auteurs :
  - Quelles rémunération pour quelles activités ?
  - Rappel des obligations légales des éditeurs
- Précompte ou pas précompte ?
- La note de droits d'auteur : comment l'établir ?
- 2020 ce qui change : les taux de cotisations, les tarifs
- L'URSSAF : démonstration de la déclaration à l'URSSAF par le diffuseur

### 12h30/14h • Déjeuner libre

### 14h/16h30 • Défi : je comprends mon régime fiscal et social !

#### Après-midi réservée aux auteurs

- Fiscalité : traitements et salaires ou bénéfices non commerciaux ?
- L'impact du régime fiscal sur le régime social
- Siret ou pas Siret ?
- La déclaration sociale à l'URSSAF : auteurs en TS / auteurs en BNC
- La déclaration fiscale

## Contact

Nicolas Bigaillon, Assistant Vie littéraire & Développement de la lecture  
[n.bigaillon@livre-bourgognefranche.comte.fr](mailto:n.bigaillon@livre-bourgognefranche.comte.fr) • 03 81 82 04 40

\*Parkings publics de proximité : Mairie et Chamars